

Eliminer les déserts médicaux, un enjeu républicain

La question de l'accès aux soins revient avec force dans le débat public. Il en va du droit fondamental à la santé et de notre capacité collective à prévenir plutôt qu'à subir, explique Stéphane Junique après l'annonce par le Premier ministre de la création du réseau « France Santé ».



Les patients en affections longue durée (ALD) pourraient représenter un quart de la population à horizon 2035 et concentrer les trois quarts des dépenses de santé. (Christine Biau/SIPA)

Par **Stéphane Junique** (président du Groupe VYV)

Publié le 25 sept. 2025

Depuis quelques jours, le pays débat à nouveau des « déserts sanitaires ». Le nouveau Premier ministre, a annoncé créer un réseau « France Santé », visant une offre de soins à moins de 30 minutes. C'est un signal fort dans la période. Je salue cette proposition de Sébastien Lecornu, que nous accompagnerons dans sa mise en œuvre en proposant l'intégration dans ce réseau des services de soins et d'accompagnement mutualistes.

Toutefois, l'enjeu dépasse le seul accès aux professionnels de santé. Alors que nous célébrons les 80 ans de la Sécurité sociale, le respect de la promesse républicaine de rendre effectif le droit à la santé pour tous doit nous engager à garantir à chacun, où qu'il vive, la possibilité de mener une vie en bonne santé. Cette promesse nous permettra de retisser la confiance entre usagers, professionnels et pouvoirs publics.

Mais trois conditions sont importantes pour y parvenir.

Mobilisation et vision de long terme

Tout d'abord une mobilisation massive de l'ensemble des acteurs s'impose. La clé réside dans les alliances, coopérations et complémentarités entre collectivités locales, associations, professionnels de santé et pouvoirs publics. Il faut donc pleinement renouer le dialogue pour engager les acteurs. Quoi de mieux que des états généraux de la santé et de la protection sociale pour le faire ? Les mutualistes y prendront toute leur part, pour rappeler les avantages de leur modèle. Parce qu'il est non-lucratif, sans actionnaires à rémunérer, il contribue à endiguer les tentations de marchandisation de la santé et constitue l'un des premiers acteurs de l'investissement social, en plaçant son action dans le temps long.

Ce défi suppose une mobilisation collective pour agir sur les déterminants de santé (alimentation, logement, activité physique, environnement).

Cette vision de long terme constitue une deuxième condition pour aborder les évolutions structurelles de notre modèle de santé. Elle est seule à même de nous permettre d'adresser les enjeux dans une perspective d'action pluriannuelle. À cet égard, une loi de programmation permettra de résorber les inégalités territoriales d'accès aux soins par une allocation des ressources claire, engageante et dans la durée.

Virage de la prévention

Enfin, l'absence de stratégie nationale de santé depuis 2023 m'invite à rappeler que la décennie à venir doit être celle du virage préventif : dans notre pays, nous soignons souvent trop tard, faute de prévention. À volume de soins identiques, la part de l'investissement en prévention est deux fois plus important en Allemagne que chez nous. Alors que les patients en ALD pourraient représenter un quart de la population à horizon 2035 et concentrer les trois quarts des dépenses de santé, la prévention est la seule option, c'est la troisième condition.

Ce défi suppose une mobilisation collective pour agir sur les déterminants de santé (alimentation, logement, activité physique, environnement). Dans cette logique, nous devons mieux intégrer dans ces parcours de santé les risques socio-écologiques et climatiques (canicules, inondations, pollution de l'air, catastrophes naturelles...) qui pèsent sur la santé humaine et frappent plus durement encore les territoires déjà fragiles. Le réseau France Santé doit contribuer à adresser cet enjeu de la prévention, pour éviter de voir demain émerger des déserts préventifs.

La République a fait en 1945 le choix d'un pacte de solidarité universel. Aujourd'hui, la question est simple : voulons-nous délaissé ce héritage ou garantir aux générations futures, en intégrant ces trois conditions, la pérennité d'un système qui protège chacun selon ses besoins ?

Stéphane Junique est président du Groupe VYV.